

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Jeudi le 14 mars 1968

Le président: Nous avons parmi nous aujourd'hui M. MacDougall, qui a déjà témoigné ici; il est accompagné de MM. Tulloch et Duncombe, tous deux Agents de relations industrielles au ministère du Travail.

M. Lewis: Sont-ils des examinateurs? Est-ce que ce sont les messieurs qui font enquête sur les membres?

M. J. L. MacDougall (directeur, direction de la Représentation des employés et agent exécutif en chef du Conseil canadien des relations ouvrières): M. Tulloch a rempli cette fonction à l'occasion. M. Duncombe n'a pas encore entrepris ce genre de travail.

M. Lewis: Mais en ce qui concerne leurs rapports avec le Conseil, ce serait...

M. MacDougall: Oh! Ils ne sont pas ici en tant que témoins experts. J'aurai peut-être besoin de les réunir en conférence, monsieur.

Le président: Y a-t-il des questions?

M. MacCleave: Puis-je poser à M. MacDougall deux brèves questions?

Le président: Monsieur McCleave.

M. McCleave: Voici la première: M. MacDougall mentionne un des deux tableaux de deux pages chacun qui nous ont été présentés sous le titre: Conseil des Relations ouvrières du Canada, Demandes d'accréditation et ainsi de suite, traitant de la période allant de 1948 à 1967.

Est-ce que l'ensemble de ces tableaux donne une image uniforme de cette période de vingt ans, ou est-ce que l'accent d'un côté ou de l'autre serait mis sur la dernière partie de cette période?

• 0950

M. MacDougall: Il y a eu un changement très prononcé en ces deux ou trois dernières années et c'est pourquoi la période a été divisée. Les deux lignes du dessus se rapportent à la période de 1948 à 1964 et les deux lignes du bas se réfèrent à la période de 1965 jusqu'au 30 novembre 1967, lorsque sont survenus la plupart des cas auxquels semble s'intéresser le Comité. Cette disposition a été

adoptée parce qu'il y avait très peu de conflits directs. Nous recevions des demandes de temps à autre des affiliés du CTC, des syndicats indépendants et de la CSN qui était alors la Confédération canadienne et catholique du travail, mais il y avait très peu de confrontation directe avant d'arriver à 1965 et 1966.

M. McCleave: Alors l'orientation des votes en ces dernières années a démontré clairement l'existence d'un préjugé contre les requérants affiliés à la CNS.

M. MacDougall: Non. Je ne suis pas d'accord. Disons plutôt que la CSN commençait à demander un type différent d'unité de négociation. Je nie qu'il y ait eu préjudice dans ces cas. Ce syndicat commença à demander une fragmentation des unités et à agir en contradiction avec les directives que le Conseil avait établies depuis de longues années. Même là, le Conseil consentait à une fragmentation en certaines situations, mais les autres firent un certain nombre de demandes qui entraînèrent l'éclosion d'un nouvel ensemble de circonstances.

M. McCleave: Oui; il n'y avait pas de déduction à tirer de ma question, à vrai dire, car je crois vous avoir demandé, lorsque vous avez déjà comparu devant nous, si le Conseil canadien des relations ouvrières avait travaillé de façon satisfaisante et vous avez répondu que vous le croyiez effectivement. J'ai peut-être reproduit très librement la question et la réponse de ce moment-là et vous pouvez me corriger si je vous ai mal interprété. Mais je crois comprendre qu'en ces dernières années, il s'est produit ce que l'on pourrait appeler une pression en faveur d'une fragmentation, laquelle a provoqué la tenue des présentes audiences, par exemple, ainsi que le bill, la mesure que nous étudions présentement.

M. MacDougall: Oui, c'est vrai.

M. McCleave: Merci beaucoup.

M. Lewis: Puis-je poursuivre ce sujet, monsieur le président? Si ma mémoire est bonne, il y a eu environ sept demandes de la CSN comportant la fragmentation d'unités dont certaines ont été retirées et d'autres rejetées.

M. MacDougall: Il y en a neuf en tout, sept comportant des intervenants qui étaient